

285 se rapportent soit à des rajouts importants aux écoles secondaires de formation professionnelle existantes, soit à de nouvelles écoles. Dans les provinces où l'expansion se poursuit, on revise les programmes d'enseignement secondaire professionnel. On établit de nouveaux programmes et de nouveaux cours et on les met à l'essai.

Un certain nombre de problèmes restent à résoudre, comme ceux de la coordination du programme n° 1 avec tous les autres programmes et les besoins de l'industrie, la pleine utilisation des institutions qui représentent actuellement un très gros placement et l'établissement de normes reconnues.

En 1961-1962, on a estimé à 127,195 les inscriptions aux écoles secondaires techniques, de formation professionnelle ou combinées, contre 114,952 en 1960-1961 et 104,676 en 1959-1960.

Un des domaines d'occupation qui se développent le plus rapidement au Canada est celui des techniciens. Ces dernières années, plusieurs instituts de technologie au niveau postsecondaire ont été établis pour aider à répondre à ce besoin croissant. Quatre nouveaux instituts de technologie sont à des stades divers de construction et on est à agrandir 13 instituts déjà existants. Seize écoles combinées «école de métiers et institut de technologie» ont été construites ou sont en voie de construction. En 1961-1962, 29 instituts et plus de 25 écoles de métiers donnaient des cours au niveau postsecondaire; 11,178 élèves suivaient les cours à plein temps et 1,961 ont terminé leurs études en 1961-1962, comparativement à 8,333 élèves et 1,688 diplômés en 1959-1960.

Au 31 mars 1963, 116 entreprises de travaux d'écoles de métiers, dont la construction de 46 nouvelles écoles, étaient approuvées en vertu de l'accord. Des services supplémentaires sont également assurés par les 16 écoles combinées (écoles de métiers-instituts techniques) mentionnées plus haut. A la fin de mars 1963, 6,319 élèves étaient inscrits aux cours d'écoles de métiers dans le cadre du programme n° 3, exception faite des sans-travail et de ceux qui reçoivent une formation en vertu d'autres programmes. L'inscription annuelle excède généralement le chiffre donné, en raison des inscriptions qui se font tout au long de l'année à des cours qui varient en durée de cinq jours à deux ans.

Une expansion considérable du programme de formation en collaboration avec l'industrie semble essentielle au relèvement de la compétence de la main-d'œuvre. Afin de trouver la meilleure manière d'encourager la formation dans l'industrie, le ministère du Travail a entrepris un grand examen des besoins de formation dans l'industrie qui servira de fondement à des propositions pratiques aux fins d'encourager, d'affermir et d'étendre les services de formation existants. Une telle enquête sera utile quand on établira des normes en vue de l'organisation de programmes de formation nouveaux et dynamiques partout où ils sont nécessaires dans l'industrie et elle servira aussi à établir une meilleure coordination des divers groupes intéressés à la formation.

Les personnes déjà dans les rangs de la main-d'œuvre, en emploi ou en chômage, se sont intéressées de façon remarquable à la formation de base en vue de l'acquisition de la compétence: mathématiques, sciences, techniques de communication. On se rend de mieux en mieux compte que cette formation est nécessaire à l'adaptation des travailleurs aux conditions de l'industrie en évolution rapide. On s'intéresse beaucoup à l'établissement de normes de la formation de base qui seront acceptées comme équivalent de l'instruction ordinairement requise pour l'entrée aux écoles de métiers et aux instituts de technologie. Une initiative importante à ce sujet a été prise en janvier 1963: c'est un programme de coopération adopté à titre d'essai et qui réunit trois employeurs de Leaside dans la région métropolitaine de Toronto. En collaboration avec les syndicats, les gouvernements fédéral et provincial et la commission scolaire locale, ces employeurs offrent un cours de six mois visant à relever suffisamment le niveau de connaissances de leurs travailleurs (mathématiques, sciences et anglais) pour leur permettre de se perfectionner ou d'acquérir une formation nouvelle dans des métiers particuliers. Les élèves sont des hommes et des femmes, d'un échantillon représentatif de travailleurs, de divers âges jusqu'à 45 ans et qui ont terminé la 8^e ou la 9^e année du cours d'études. Les nouveaux cours sont destinés à élever de deux années scolaires le niveau de connaissances dans les matières enseignées et le ministère de l'Instruction publique d'Ontario a consenti à décerner aux élèves, à la fin du cours,